



**Délibération du Conseil Municipal
n°2023-028**

Objet : Désignation des délégués du conseil municipal et suppléants pour l'élection des sénateurs

Nombre de Conseillers

En exercice : 19

Présents : 17

Votants : 17

**L'AN DEUX MIL VINGT TROIS
Le 9 JUIN 2023**

Le Conseil Municipal de la Commune de Port Sainte Marie, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur LARROY Jacques, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 30 mai 2023

Présents : M. LARROY Jacques, M. GENTILLET Jean-Pierre, Mme ARCAS Elisabeth, M. MARMIE Alain, Mme LIENARD Pascale, M. BROUILLARD Thierry, Mme BRANENS Marie-Claude, Mme COUGET Annie, M. VEZZOLI Alain, Mme ZANARDO Josiane, M. BEYRE Francis, Mme REGADE Nicole, M. DUMAIS Jacques.

Procuratation(s) :

M. Christophe VILLAIN a donné procuratation à M. Jean-Pierre GENTILLT
M. Bruno RIVIERE a donné procuratation à M. Alain MARMIE
M. Michel WEHR a donné procuratation à M. LARROY Jacques
Mme Catherine LIMAYRAC a donné procuratation à M. Jacques DUMAIS

Absent (es) :

Mme Lydie PAUL
M. Philippe RICAUD

Excusé (es) :

A été nommé(e) **secrétaire de séance** : M. Alain VEZZOLI

AR Prefecture

047-214702102-20230609-2023_028-DE
Reçu le 13/06/2023

Vu le décret n°2023-257 du 6 avril 2023 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu la circulaire préfectorale, M. le Maire a rappelé qu'en application de l'article R.133 du Code Electoral, le bureau électoral est présidé par le Maire ou son remplaçant et comprend les deux membres du conseil municipal les plus âgés et les deux membres présents les plus jeunes à l'ouverture du scrutin, à savoir Mme REGADE Nicole, M. BEYRE Francis, Mme BRANENS Marie-Claude et M. DUMAIS Jacques

Liste A : Port-Sainte-Marie autrement

Liste nominative des personnes désignées :

M. LARROY Jacques
Mme ARCAS Elisabeth
M. GENTILLET Jean-Pierre
Mme COUGET Annie
M. MARMIE Alain
Mme REGADE Nicole
M. BEYRE Francis
Mme ZANARDO Josiane

M. le Maire rappelle l'objet de la séance, qui est l'élection des délégués en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins : 17

- Bulletins blancs : 1
- Suffrages exprimés : 16

Ayant obtenu la majorité absolue sont proclamés élus en qualité de délégués pour les élections sénatoriales la liste A : Port-Sainte-Marie autrement

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Certifié exécutoire
Publié ou notifié
Le 12 juin 2023

Alain VEZZOLI, secrétaire de séance



PORT-SAINTE-MARIE
Le 12 juin 2023



Jacques LARROY, Maire